

**CONSEIL COMMUNAL  
AUBONNE**

**Séance du mardi 25 septembre 2012**

**20h15**

|                     |                                      |
|---------------------|--------------------------------------|
| <u>Présidence</u>   | M. Charles Gabella                   |
| <u>Secrétaire</u>   | Mme Rose-Marie Regidor               |
| <u>Scrutatrices</u> | Mme Anaïs Piguet<br>M. Mathieu Félix |

45 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Denise Imesch, Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Milhaud, Marielle Gallay, MM. Jean-Daniel Aubert, Olivier Gétaz, Jean-Philippe Egger, Patrick Berger, Christian Chevalier, Gérard Heimberg.

Se sont fait excuser :

Mmes Denise Imesch, Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Milhaud, MM. Jean-Daniel Aubert, Olivier Gétaz, Jean-Philippe Egger, Patrick Berger, Gérard Heimberg.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est suivi tel que présenté.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2012 est adopté sans modification (6 abstentions).

**2. Assermentation**

Le président annonce la démission de Mme Marielle Gallay et donne lecture de sa lettre.

Pour la remplacer, le bureau a fait appel au prochain des viennent-ensuite, M. Sébastien Hirschi.

Les scrutateurs introduisent M. Hirschi. Le président procède à son assermentation, lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place dans l'assemblée.

### **3. Communications du bureau**

Le bureau n'a pas de communication à transmettre.

### **4. Préavis No 12/2012 – Adoption du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets**

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. Le règlement communal sur la gestion de déchets et la directive communale relative à la gestion des déchets sont annexés au préavis.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013;
2. accepte le règlement communal sur la gestion des déchets et la directive y relative;
3. accepte le plan financier y relatif.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. et Mme Nicolas Rosat, Marc-Henri Vallon, Catherine Aellen, Jean-Philippe Egger, Marcel Schwab. Suppléants : M. Patrick Schneiter et Mme Véronique Bezençon.

Le président rappelle que chaque membre du Conseil peut adresser par écrit des observations à la commission.

Se référant à l'article 9 "Feux de déchets" du règlement communal et en relevant que depuis 550 mio d'années la nature détruit les déchets naturels par le feu, M. Guy Maurer demande à la commission de considérer le remplacement des terminologies "tolérés" par "recommandés" et "interdits" par "autorisés si cela est possible".

### **5. Préavis No 13/2012 – Arrêté d'imposition 2013**

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2013 avec un taux de 68 % par rapport au taux cantonal de base;
2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis;
3. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Cet objet est du ressort de la commission des finances. Les Conseillers n'ont pas de recommandation à formuler à la commission.

## **6. Communications de la Municipalité**

Mme la Municipale Gisèle Burnet signale que les parents et les associations ont été invités à une soirée d'information mercredi 26 septembre pour le Conseil d'établissement scolaire. L'élection des représentants des parents aura lieu le 11 octobre et les associations seront choisies en novembre.

Les candidatures pour le Prix de la Ville d'Aubonne peuvent être déposées jusqu'au 30 septembre; le jury délibérera le 3 octobre.

Aubonne s'associe à l'hommage rendu à Audrey Hepburn et propose en octobre une exposition, un spectacle et la projection de cinq films. Des bénévoles sont recherchés pour garder l'exposition durant les week-ends.

M. le Municipal Eric Muller annonce que le site des Rochettes a été remis en ordre après la coupe de bois effectuée ce printemps. Une belle table en chêne confectionnée par les bûcherons du groupement forestier de la Saubrette attend les visiteurs.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier apporte des réponses aux questions posées par M. Marcel Schwab lors de la dernière séance. Au complexe du Chêne, le tartan sera enlevé sur le terrain de basket et remplacé par un revêtement en noir, pour un montant de Fr. 21'000.-. La piste d'athlétisme reste telle quelle, en attendant la réalisation d'un projet de rénovation de l'ensemble du Centre culturel et sportif du Chêne.

Concernant la sécurité, M. Rossier confirme que les sommes dépensées, dont on ne voit pas les effets escomptés, préoccupent la Municipalité. Aux Fr. 483'000.- payés pour la gendarmerie cantonale vaudoise, s'ajoutent la charge de l'assistant de sécurité publique et l'appui sollicité auprès du SIR.

L'engagement d'un chef de projets auprès des SI a été décidé suite au départ de M. Warnery, afin d'accomplir des tâches nécessitant des réflexions approfondies et beaucoup de temps. Ce chef de projets, sous contrat de droit administratif à durée indéterminée, est rémunéré comme un chef de service mais n'en a pas le titre, n'a pas de fonction hiérarchique ni de compétences financières. Il est à disposition de la Municipalité pour l'appuyer dans ses réflexions et l'aider à élaborer les préavis. Il collabore avec tous les services communaux et assume la responsabilité informatique de la Commune. Ce poste, nouvellement créé, n'a pas été mis au concours, le règlement du personnel ne prévoyant cette procédure que pour les remplacements de postes. Le choix s'est porté sur M. Hubert de Mestral qui avait toutes les qualités requises et la Municipalité estime qu'il n'y a pas à craindre de conflit d'intérêts. M. Rossier précise que M. Jean-Christophe de Mestral n'a pas pris part à la désignation de son frère.

M. Schwab remercie M. le Syndic pour les éclaircissements apportés. A propos des sommes demandées par le canton pour la sécurité et le manque de prestations fournies, il relève que d'autres communes s'offusquent de cette situation. M. Rossier confirme que ce sujet a fait l'objet d'un débat nourri lors de la dernière assemblée des syndics du district de Morges.

M. Rossier salue l'ouverture en juillet d'un "Centre Mémoire" à l'Hôpital d'Aubonne, consacré à la lutte contre la maladie d'Alzheimer.

Finalement, M. le Syndic annonce que la commune d'Aubonne a passé le cap des 3000 habitants.

## **7. Questions et vœux**

M. Rémy Senglet revient sur l'intervention de M. Philippe Cretegy lors de la dernière séance à propos de la revitalisation des halles de l'Hôtel de Ville et suggère, avant de faire de grands frais, d'ôter les nids et toiles d'araignées qui tapissent le plafond et les parois. Par ailleurs, il rappelle son intervention du 27 mars dernier concernant le panneau directionnel de Gimel au giratoire de la Gare, toujours manquant. M. le Syndic en prend note.

La Municipalité va également étudier la proposition de M. Thomas Buchanan d'employer les technologies modernes : envoi de documents par informatique et utilisation du Wi-Fi rayonnant dans la salle.

M. Serge Thorimbert fait une remarque à propos de l'atmosphère très sombre du parking de la piscine la nuit; la partie nord-ouest pourrait être mieux éclairée. D'autre part, il demande que les véhicules de transport de personnes des entreprises œuvrant à la rue Tavernier n'occupent pas les précieuses places de parc du quartier. M. le Municipal de Mestral transmettra la demande.

A Mme Anne-Marie Piguet, surprise de voir le manque d'avancement des travaux au collège du Petit Chêne, M. le Municipal Michel Crottaz explique que la société qui fournit ces modules n'est pas très performante au niveau du suivi des travaux. Les contremaîtres sont peu présents et l'entreprise est difficile à joindre, malgré tous les efforts et l'insistance de M. Rochat. Les travaux avancent tout de même.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h30, après avoir rappelé la prochaine séance, le 30 octobre.

### **Au nom du Conseil communal**

**Le président**

**La secrétaire**

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor